



Organisation de l'identification animale et ses évolutions

Sophie BACCHIN-VINET et Jean-Jacques EVARD

Carcassonne le 20.09.2022

occitanie.chambre-agriculture.fr



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
OCCITANIE



Ordre du jour

- Un peu d'histoire
- Toutes les évolutions de réglementation depuis 1998
- Les missions des EDE
- Le projet SINEMA
- La B.N.O BASE NATIONALE des OPERATEURS
- La B.B.D BASE BOVINE DELEGUEE

Un peu d'histoire !!

➤ **1966 : La loi sur l'élevage**

- contexte mondial défavorable
- Volonté professionnelle
- Travail génétique et des production(UPRA, HERD BOOK, Insémination Animale...)
- Structuration (création des Instituts, des offices, gestion des bases génétiques...)
- Volonté de progresser

➤ **Création des EDE**

- Structuration départementale
- Sur toutes les espèces
- Travail sur le sanitaire avec DSV
- Mise en place du contrôle de performance

➤ **1969 identification des bovins**

1998 et après

■ 1998 : boucles, notifications des mouvements, passeports et ASDA

- Création des détenteurs (de tous les détenteurs)
- Responsabilité des détenteurs (identification et notification)
- Fichier National Veau
- Mise en place de la BDNI



■ 2005:

- immatriculation individuelle des petits ruminants : 2 repères avant 6 mois ou sortie de l'exploitation (un seul repère possible pour animaux abattus en France, avant 12 mois)
- recensement annuels
- Document de circulation par lot :
 - Nos exploitation départ/arrivée + date départ + nb animaux
 - Nom et N° autorisation des transporteurs
- Base de données nationale des détenteurs/exploitations + effectifs

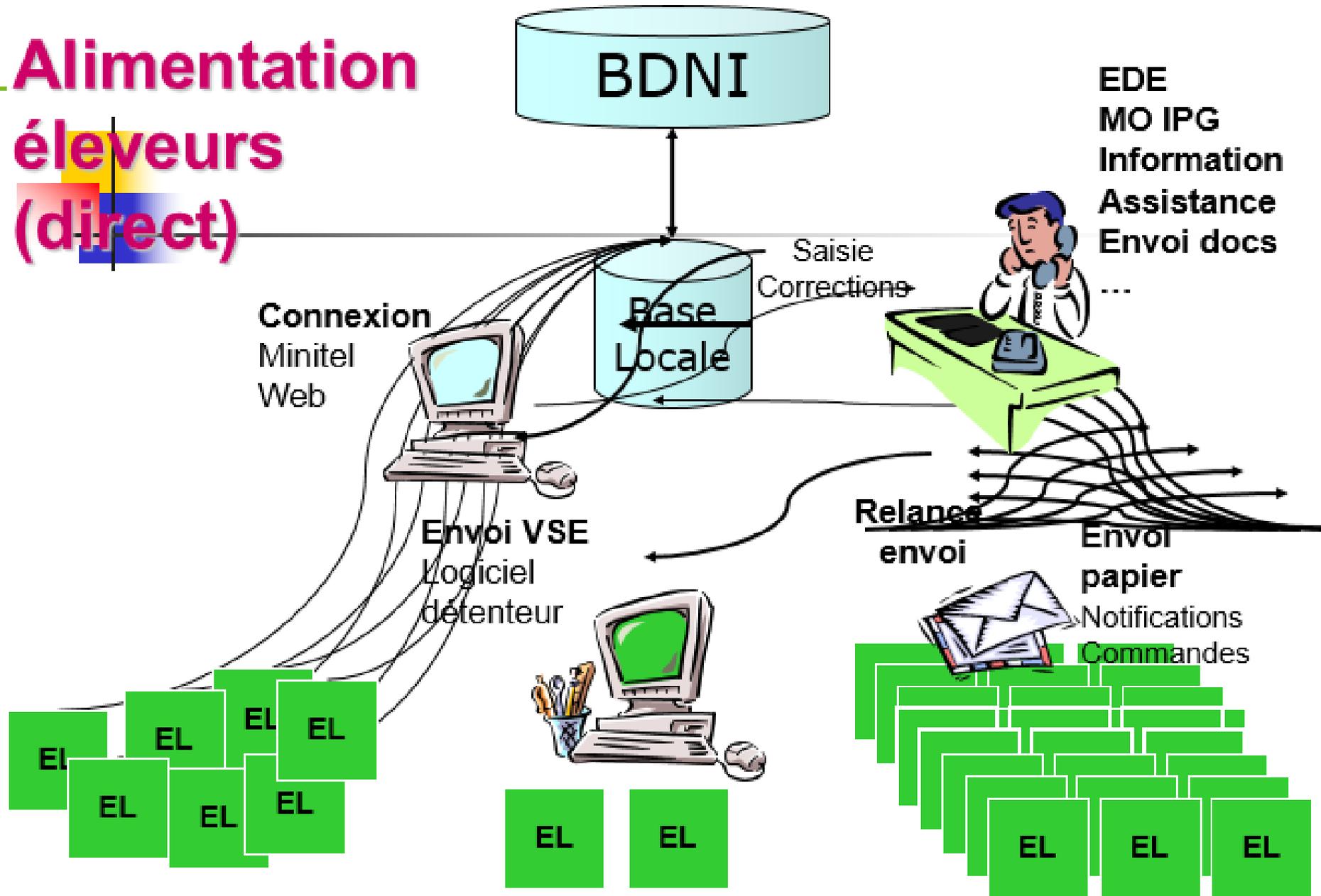
■ 2010 :

- boucles électroniques obligatoires (juillet 2010 : à la naissance /Avant 2013 tous les ovins)
- enregistrement des mouvements en base de données OVINFOS



NB : Dérogation caprin ; boucle de pâturon et bouclage à 6mois d'âge maximum ou sortie de l'exploitation.

Alimentation éleveurs (direct)



Rappel des missions des EDE

Les missions réglementaires : La traçabilité animale depuis la naissance des animaux

- **Enregistrement des détenteurs** et des sites d'exploitation avec mise à disposition d'un identifiant (N° détenteur, Exploitation, lien avec Siren, Siret, EGET ...)
- **Mise à disposition des repères** officiels agréés et de N° identifiant individuel uniques au niveau européen (bovins / ovins / caprins) pour assurer le marquage physique des animaux.
 - o Dispositif de sécurisation d'attribution des numéros, vérification de cohérence, suivi des élevages en alerte et de maintien de l'identification des animaux
- **Suivi des mouvements des animaux** Bovins / Ovins / Caprins :
 - o Mise en cohérence avec les autres bases de données (Ovinfos/ Normabev / Equarrissage, ...)
 - o Conformité entre les données présentes dans les fichiers et l'inventaire physique des animaux dans les élevages

330 ETP à l'échelle nationale

L'identification pour quoi...

L'Identification : premier maillon

▪ **Du dispositif de garantie sanitaire et du Bien-être animal**

- Traçabilité, cohérence des mouvements pour le suivi sanitaire des cheptels et la garantie sanitaire des produits commercialisés.
- Suivi des exploitations en alerte, accompagnement des élevages en difficultés (opérations de terrain pour les élevages en Commission Départementale Opérationnelle de prévention de la maltraitance Animale), envoi d'alertes aux éleveurs (SMS)

○ **De la génétique**

- La traçabilité des animaux est la base de l'enregistrement des performances et du calcul des index
- La mutualisation de la collecte des données de naissances entre l'identification et la CPB permet de limiter le coût, de gagner du temps et de la cohérence

○ **Pour l'attribution des aides liées aux productions animales**

- Aides liée aux effectifs / conditionnalité des aides

Les services complémentaires des EdE et de leurs bases de données

Valorisation des données Individuelles : Mise à disposition de l'éleveur et des conseillers des données pour l'accompagnement technique, stratégique (lien avec le Conseil en élevage : DAS4)

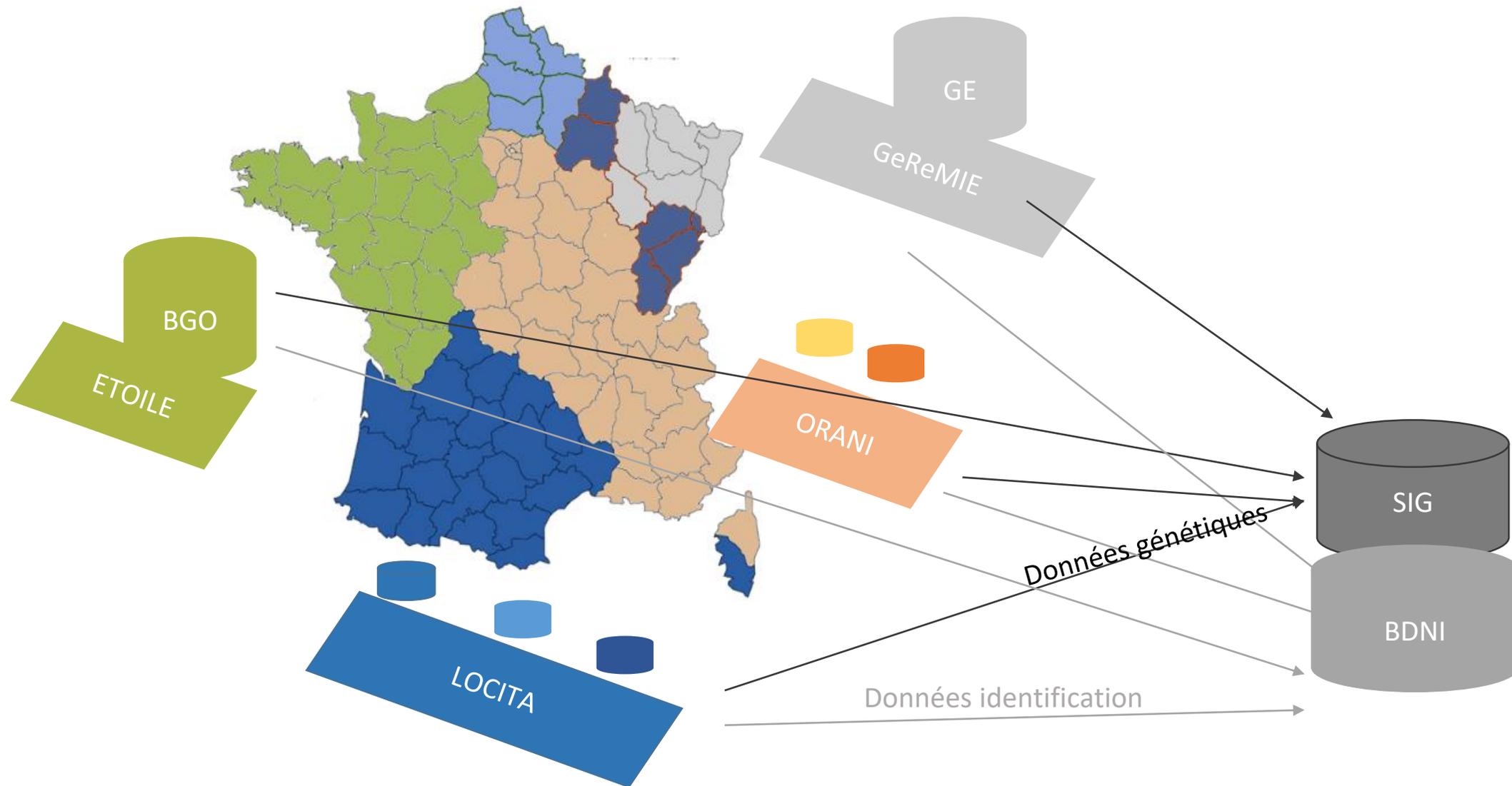
Valorisation des données « collective » : Connaissance statistique des cheptels et des filières présentes sur un territoire. Utilisation pour les missions de défenses des intérêts des éleveurs par les élus, pour des études (ex : simulations PAC), avec les collectivités territoriales DAS 14, pour le développement ou l'adaptation des filières animales (DAS9).

Lien avec l'administration pour les aides, les contrôles liés aux animaux (DDT, ASP), avec les services des DDPP (Problèmes en abattoir, à l'export, élevages en difficultés, cellule de prévention de la maltraitance animale)

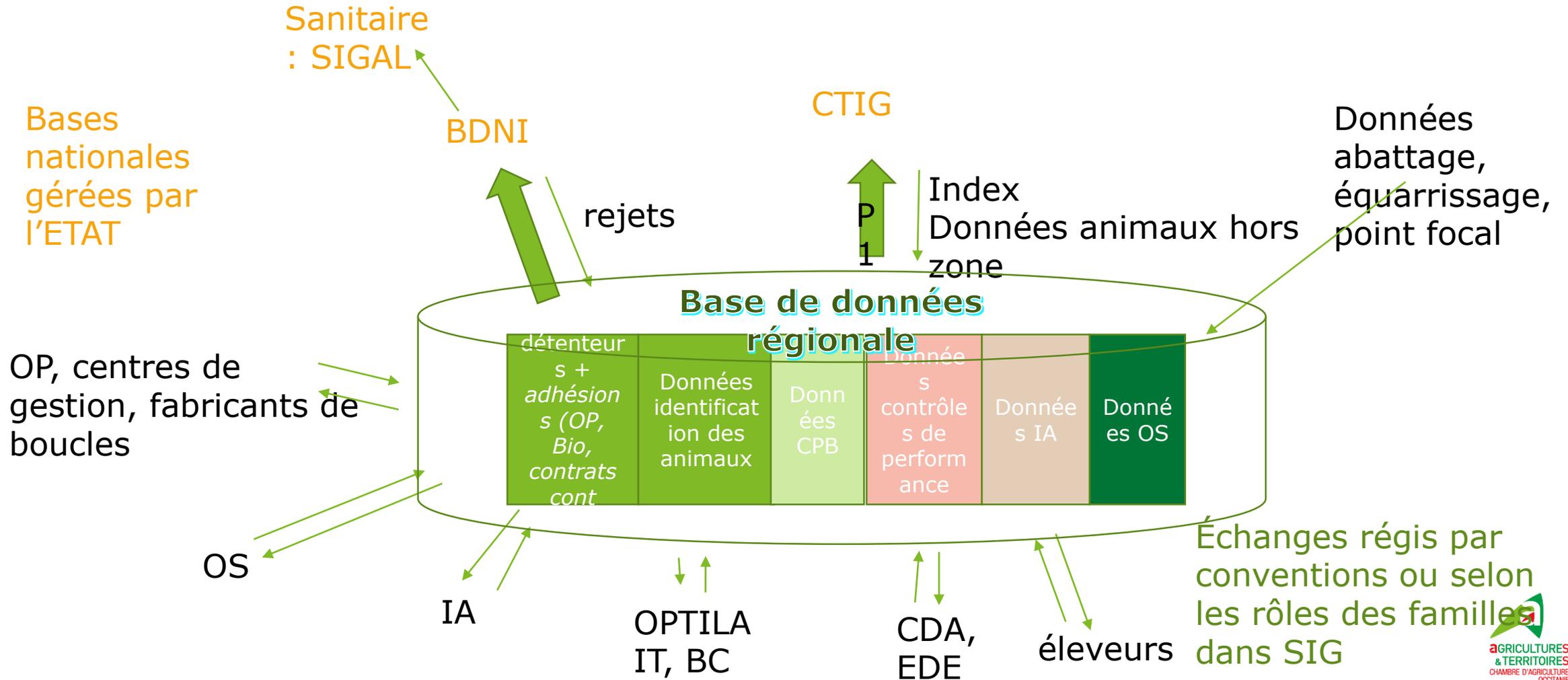
- **Transversalité des missions** (toutes espèces et tous opérateurs) qui permettent d'avoir une vision d'ensemble de la qualité du dispositif.
- **Réactivité** pour la mise à disposition des données (un vrai enjeu de gestion des délais)
- **Souplesse** pour répondre aux demandes des éleveurs, de l'administration, des partenaires (Contrôle de performances, Coop IA)
- **Garantie de qualité** via le Système de Management de la Qualité de France Génétique Elevage.

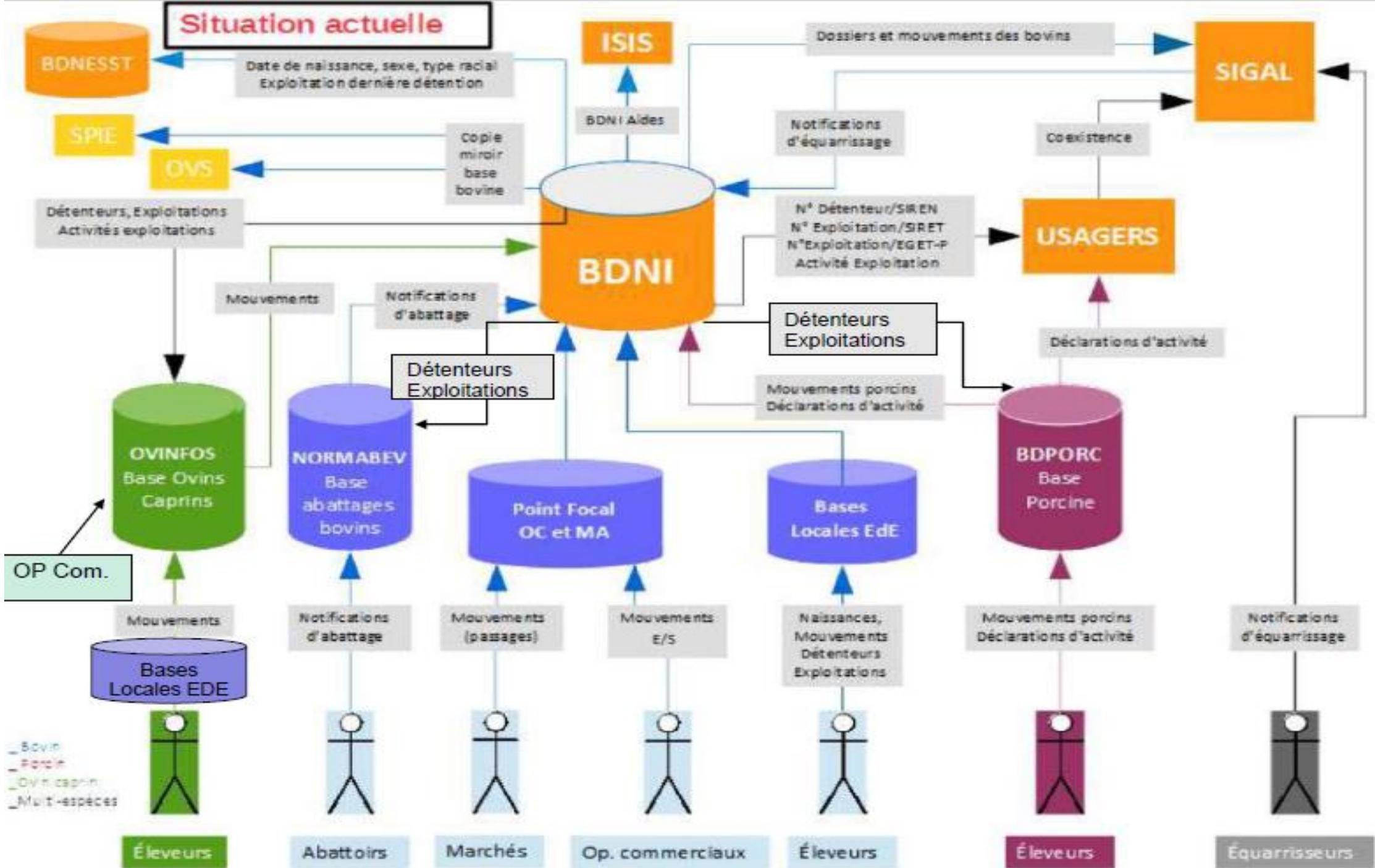
De 20% a 100% des **Près de 6% des détenteurs** de bovins font l'objet d'une visite annuelle de la part de nos agents terrain. Les dispositifs de gestion des « cas difficiles » identification ou de prévention de la maltraitance animale permettent d'éviter certaines dérives et de permettre la poursuite d'activité ou son arrêt dans des conditions satisfaisantes pour les éleveurs concernés

Organisation actuelle des bases de données



Organisation actuelle des transferts de données: échanges/abonnements vers les bases nationales





Les EDE en Occitanie

Nouvelle-Aquitaine

Auvergne-
Rhône-Alpes

Service commun avec antennes
départementales :

⇒ IPG délégation aux GDS46 et
ALMA82

⇒ CPB service CDA 46 et 82

Tarn-et-Garonne

Lot

Lozère

EDE=CDA48

Aveyron

Élevages en CPB = EDE 12

Autres ⇒ délégation à la FODSA

Gard

Gers

Tarn

EDE=Asso de Lutte contre
les Maladies Animales

Herault

Haute-Garonne

EDE= service commun des CDA
09/31/32/65

Hautes-Pyrénées

Ariège

Aude

EDE i avec délégation de
certaines tâches aux GDS

AND.

Pyrénées-Orientales

Provence
-Alpes-Côte d'Azur

ESPAGNE

N
↑

50 km

maps.com



Projet SINEMA

(Système Informatique National d'Enregistrement des Mouvements des Animaux) pour remplacer la BDNI

- adapter les outils numériques aux exigences actuelles de l'élevage:
 - LSA: nouveaux opérateurs, notion BEA
 - RZUE : Accès à de nouveaux acteurs de la génétique et de l'identification
- Moderniser les bases et échanges de données
 - BDNI non maintenue : incidents plus nombreux
 - Techniques obsolètes
 - revoir les échanges de données s'assurer du consentement des éleveurs, du droit à l'oubli (archivage)
 - Système peu sécurisé
- Faire des économies
 - Pas de maintien de l'effort financier de l'Etat, (arrêt financement de la BDNI)
 - Pas de délégation totale aux professionnels : rôle de l'Etat par rapport à la génétique (accords de)

Mise en place nouvelle architecture en 2024??

Rapport CGAER

- Généraliser la délégation des enregistrements des mouvements, de la gestion informatique de l'identification (OVINFOS, BD Porcs)
- Déléguer aux professionnels la gestion des bases
- Créer un entrepôt de données pour l'Etat
- Obliger la notification des mouvements pour les transporteurs
- Confier à l'APCA la gestion des détenteurs

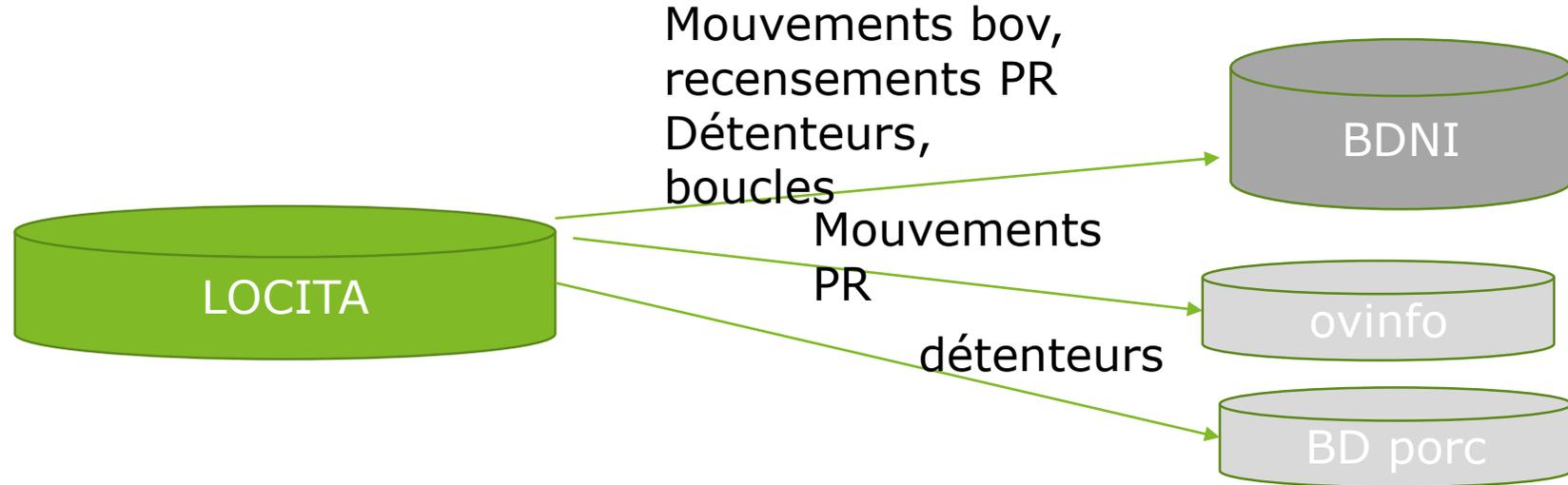
Limites du rapport :

- estimation économique du nouveau système peu fiable
- Estimation des délais de réalisation sous estimés
- un seul EDE enquêté

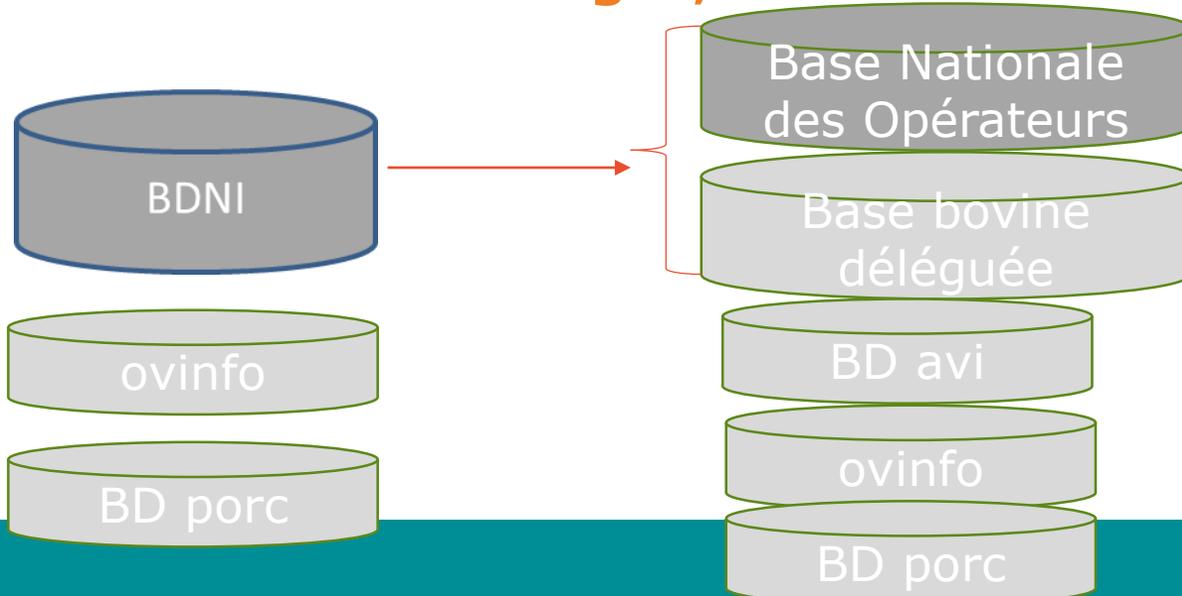
DONNEES IDENTIFICATION

Actuellement

Détenteurs bov, PR, po, vol
Mouvements bov, PR
Gestion des boucles, édition passeports
Génétique
Adhésions...

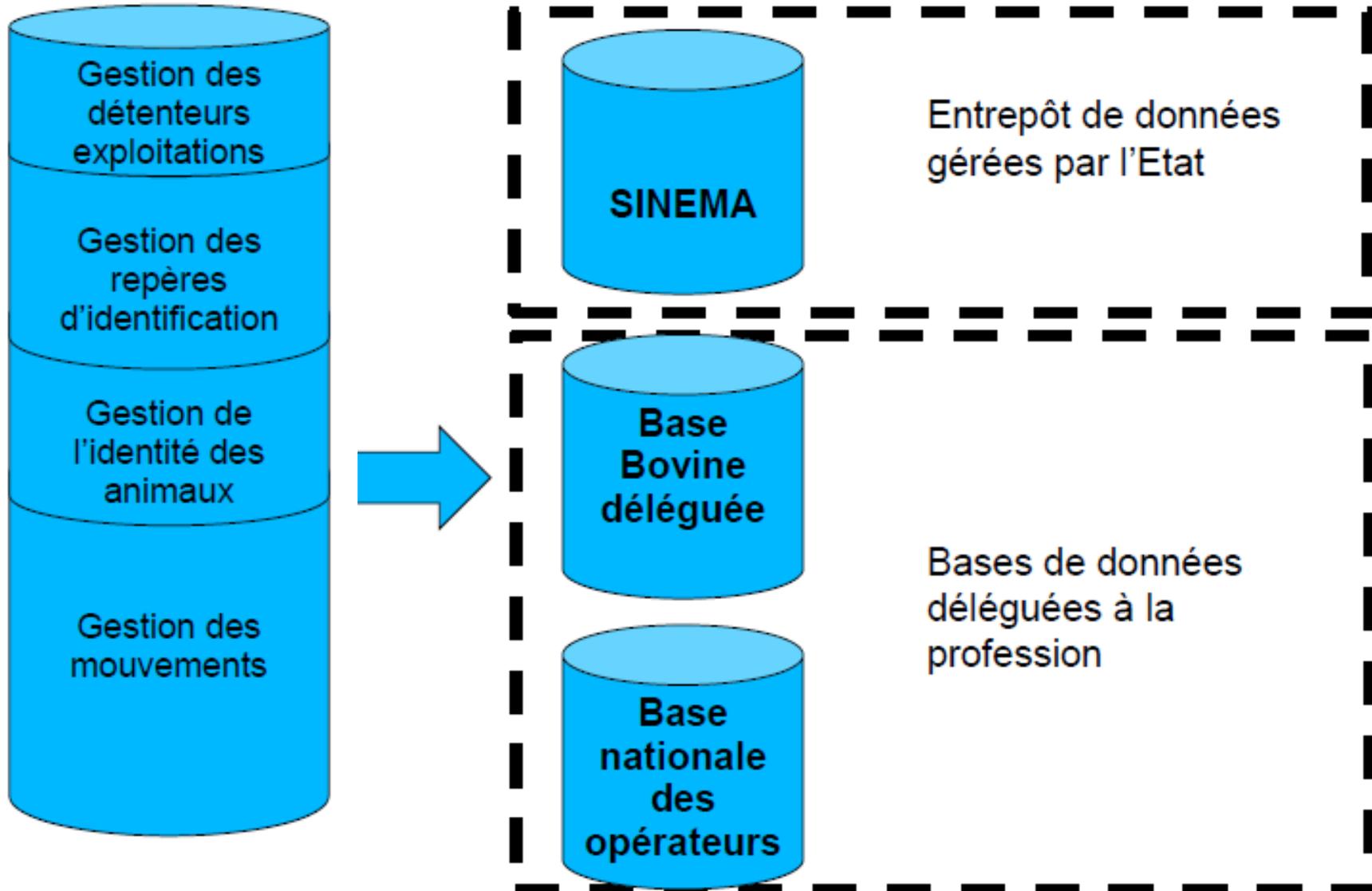


Désengagement de l'Etat de la BDN : pas de mise à jour, changement des modalités d'échanges, BDN=>BNO+BBD

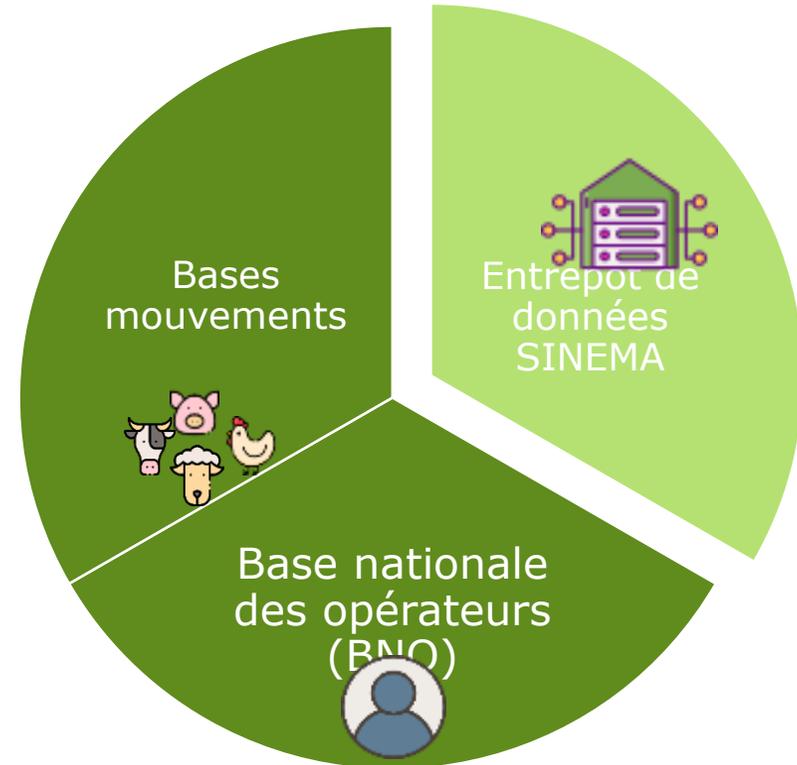
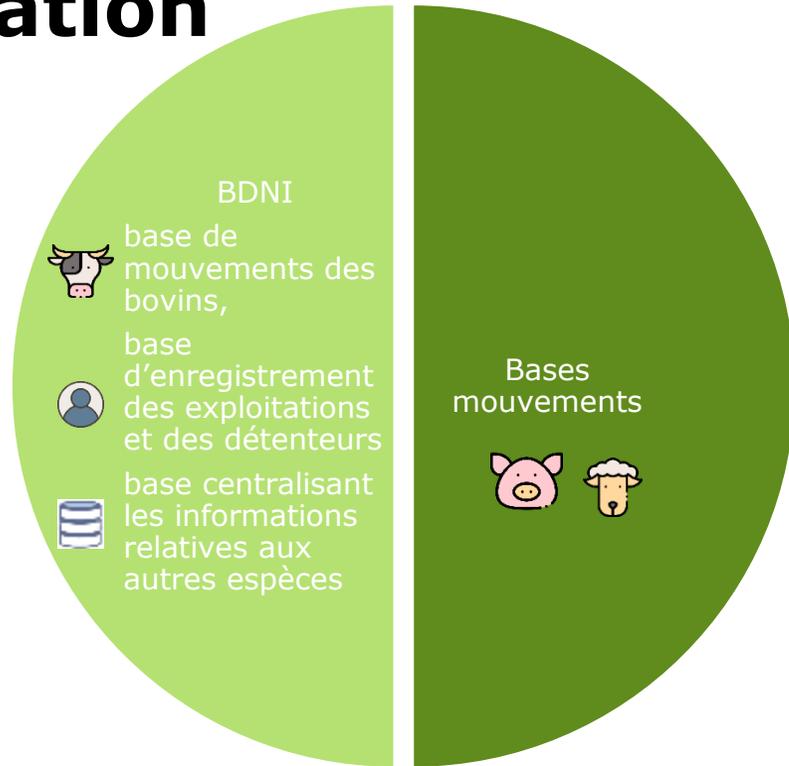


Détenteurs d'animaux de rente (sauf carnivores et équins)
=> En +: transporteurs, camélidés, abeilles, aquaculture

➤ Evolution de la BDNI



SINEMA : triptyque et généralisation de la délégation



Aujourd'hui

L'Etat a désigné un réseau d'appui pour le fonctionnement et la gestion de la BDNI. Les délégataires s'appuient sur ce réseau.

Réseau d'appui du MAA, les EdE

- ⇒ EdE agréés par le MAA (CRPM)
- ⇒ Rôles et missions des EdE définies dans le CRPM complétés par des AM

Demain (échéance fin 2023-2025??)

Dans le système cible, l'Etat ne gère plus une BDNI. Les missions confiées aux délégataires des bases intègrent la désignation et le pilotage d'un réseau d'appui qui prend en charge les opérations réalisées par les EdE

- ⇒ **Notion de réseau d'appui des bases déléguées**
- ⇒ **fin de la notion de réseau d'appui désigné par l'Etat et de la notion d'agrément des EdE**

Mise en place

Délégation BNO => APCA

BBD, Base avi=> appel à candidature



confiée à l'APCA par une modification de l'article L-513-1 du CRPM qui définit les missions de l'APCA

Base Bovine



Délégation par appels à candidature
Bovins : BBD : 1^{er} appel à candidature infructueux
2d AàC mi 2023

Base
Ovine-caprine



Délégations en place
(déjà attribuées)

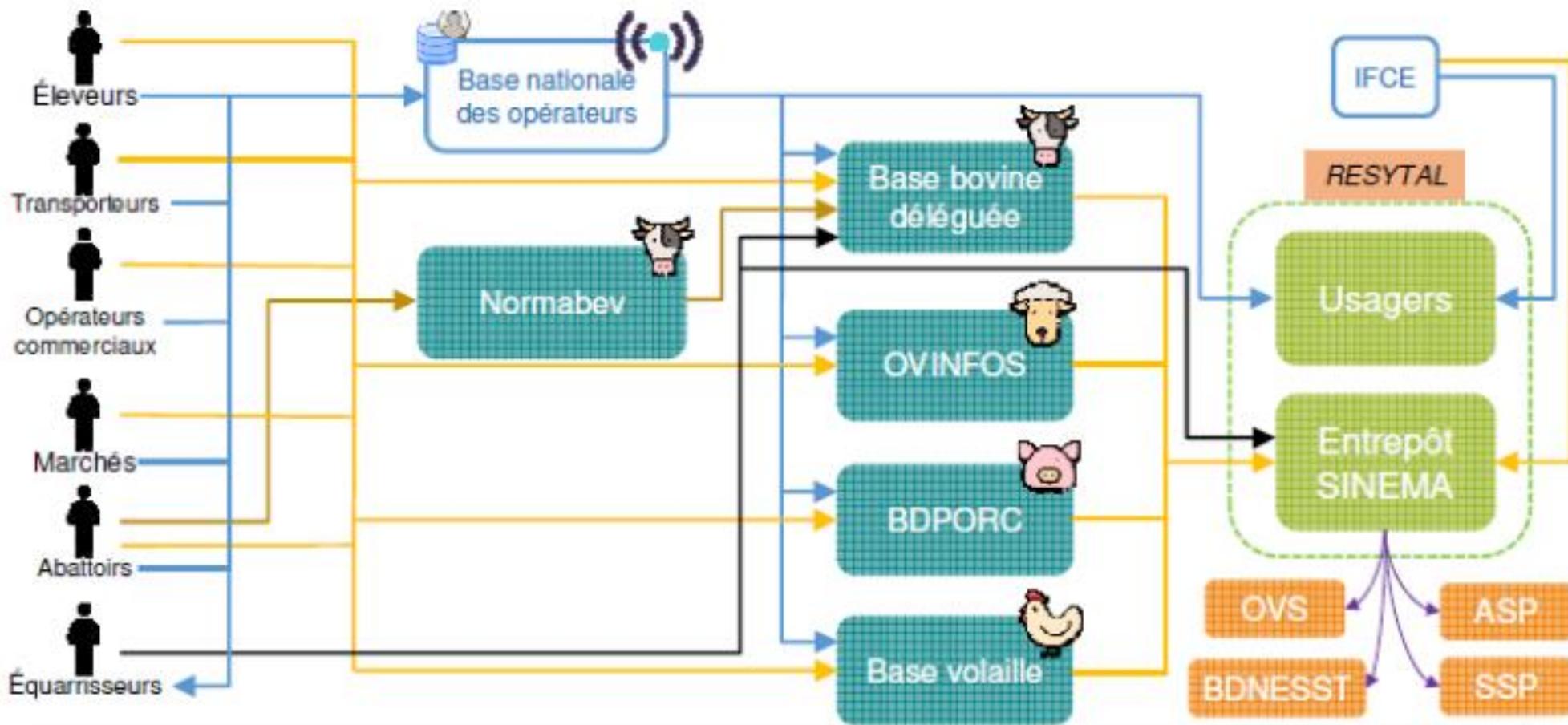
Base
Avicole



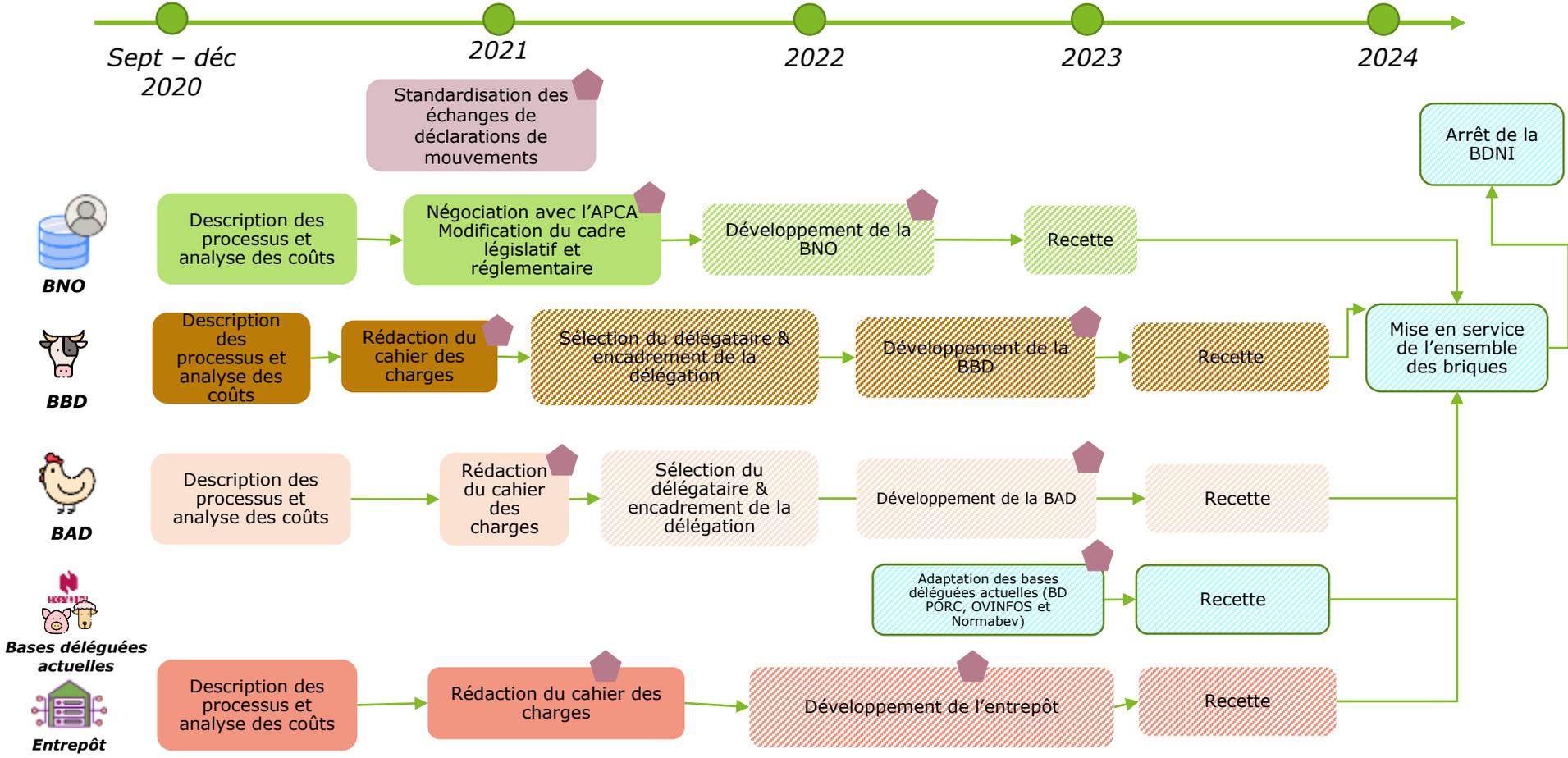
Base porcine

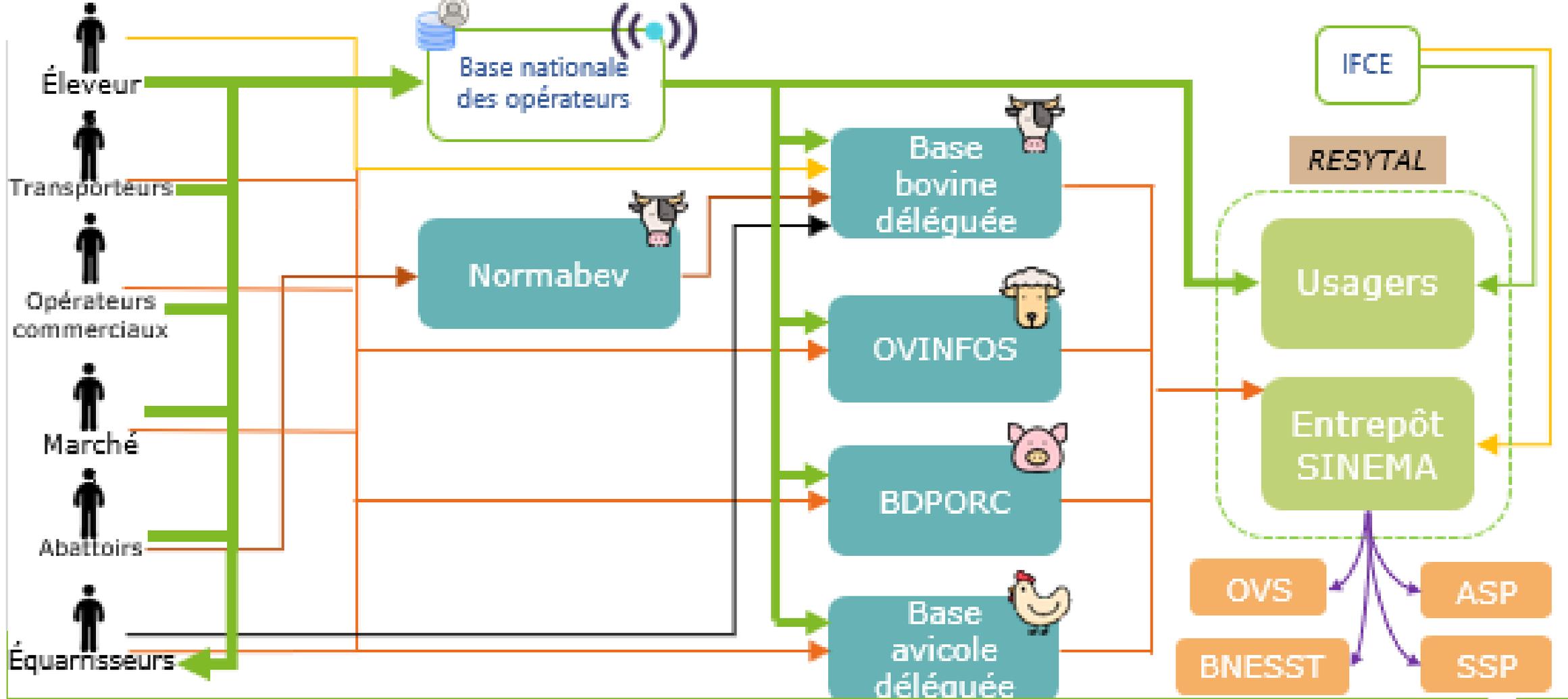


EVOLUTION DE LA BDNI : ARCHITECTURE CIBLE



SINEMA : macro-échancier du projet (à revoir)





BNO

occitanie.chambre-agriculture.fr



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
OCCITANIE

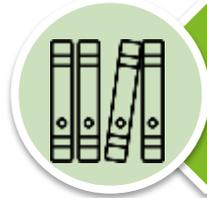
BNO : missions assignées

Espèces dans le périmètre :

- bovins
- caprins/ovins
- porcins
- camélidés
- volailles
- lapins
- animaux aquatiques
- abeilles
- gibier d'élevage



Déclaration par l'opérateur



Référentiels
validés et partagés

Opérateurs dans le périmètre :

- Éleveurs et détenteurs
- négociants – opérateurs commerciaux
- centres de rassemblements
- marchés
- transporteurs
- abattage
- équarrissage



Alimentation des bases
mouvements et des bases du
Ministère de l'Agriculture

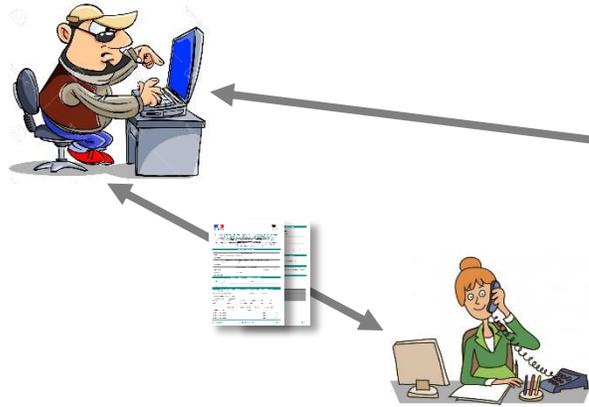


Guichet des opérateurs

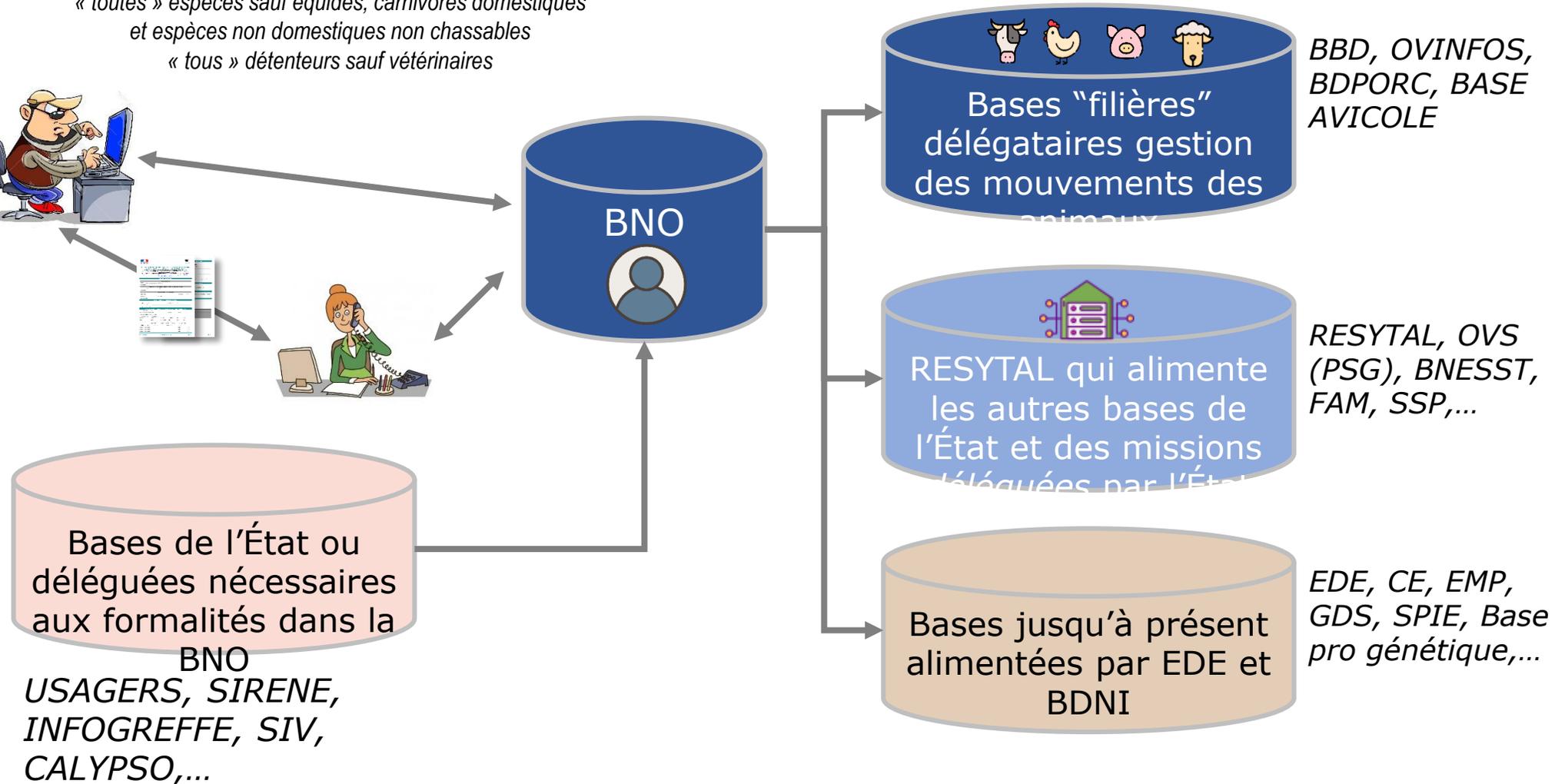
BNO : synthèse des Objectifs et périmètre assignés

Portail et réseau d'interlocuteurs pour l'ensemble des formalités déclaratives des détenteurs d'animaux des espèces de production prévues au titre du livre II de la LSA

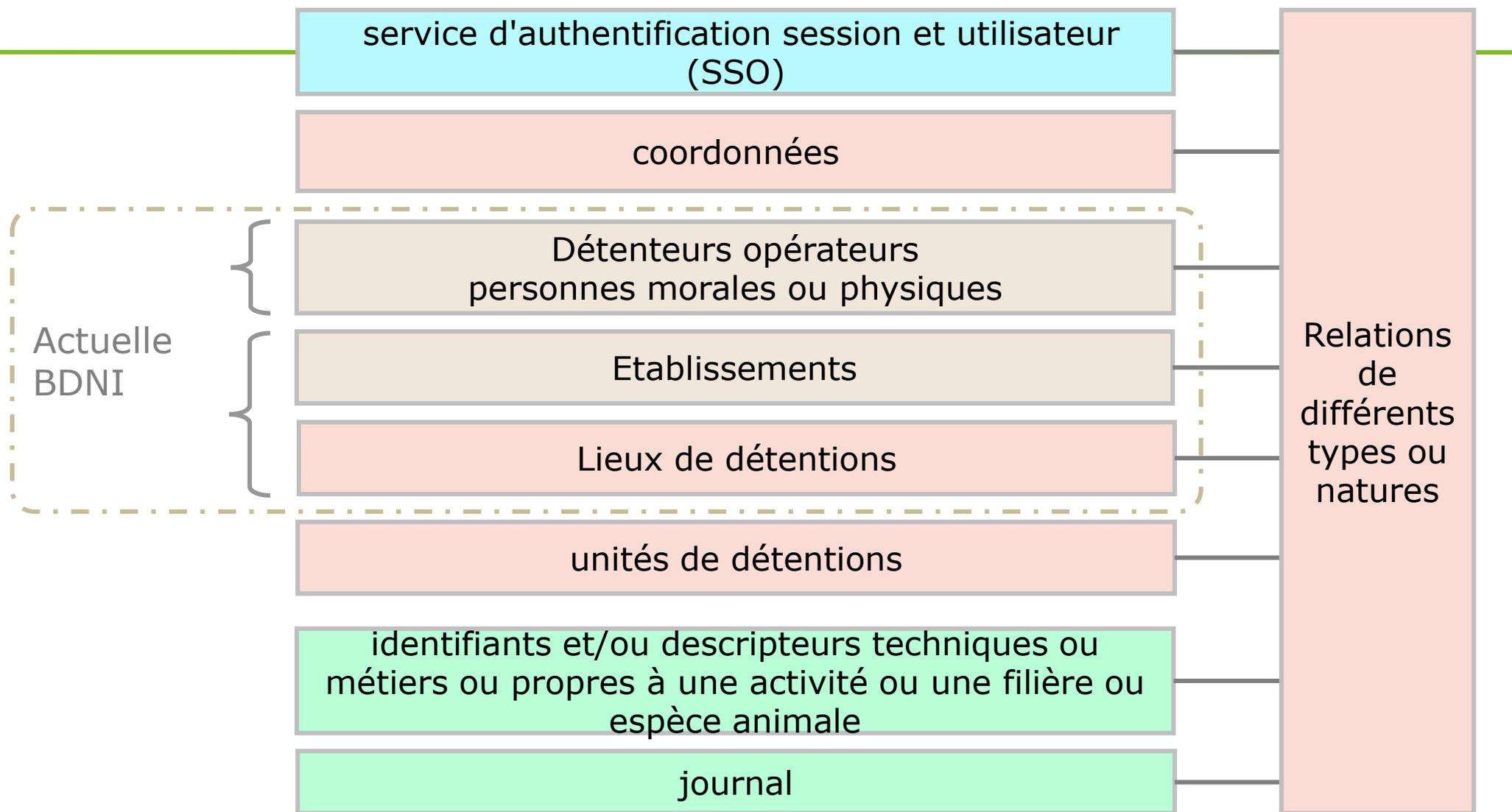
apiculture, aviculture, cuniculture, pisciculture, ruminants et suidés d'élevage,...
« toutes » espèces sauf équidés, carnivores domestiques
et espèces non domestiques non chassables
« tous » détenteurs sauf vétérinaires



Mettre à disposition le répertoire des établissements, lieux et unités de détention ainsi que les opérateurs responsables (au sens LSA)



Données à gérer dans la BNO



Les grandes étapes de la construction de la BNO

Axe 1 :
construction du
système
d'information

Préparation reprise
des données

Construction de la BNO

déploiement
et mise
en service

fonctionnement

Axe 2 :
organisation de
la délégation

Organisation de la
délégation
et de son contrôle

Pilotage du projet

Gouvernance
BNO

2020

2021

2022

2023

2024



Base Nationale des Opérateurs (confié par délégation à l'APCA)

- ❖ Cahier des charges SI BNO toujours en cours d'écriture

- ❖ Groupe de travail APCA: cartographie des risques

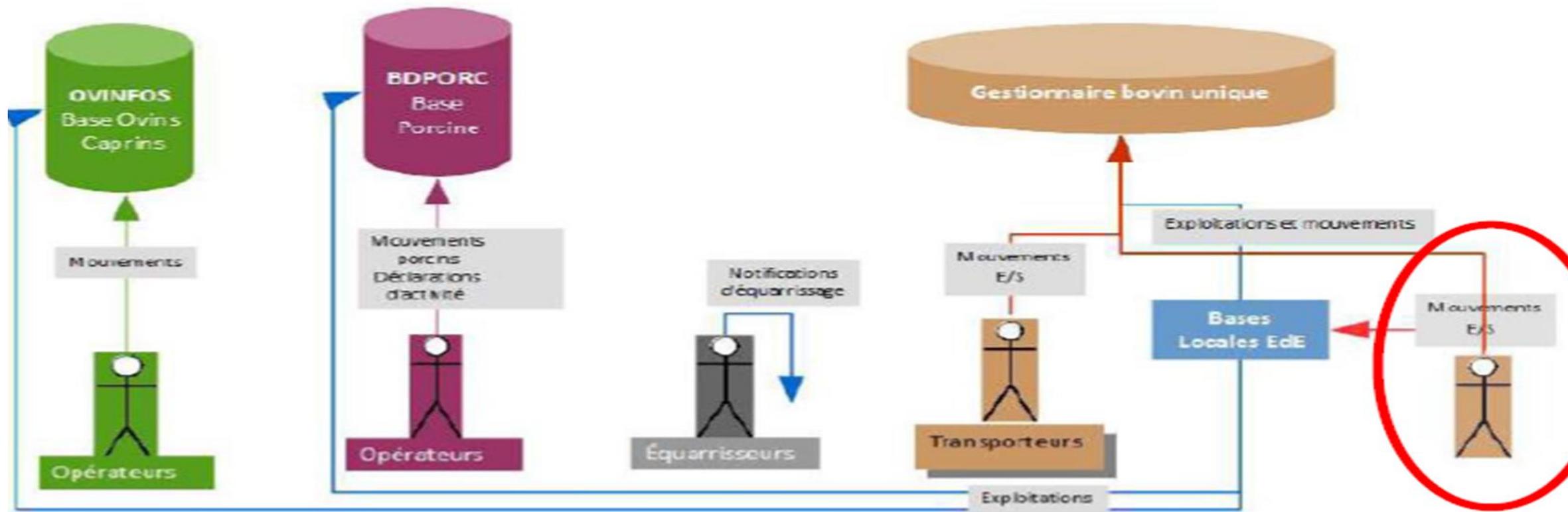
- ❖ A venir
 - ❖ Préparation de la Reprise Des Données => Ministère
 - ❖ Cadre juridique (rôle des EDE,...) : pas de texte avant 2023
 - ❖ Recherche des volontaires notamment pour le recettage

- ❖ Groupes de travail à venir :
 - ❖ Organisation du réseau d'appui
 - ❖ Système management de la Qualité

■ **Maintien de l'échéance d'avril 2024**

BNO : le financement

- A date l'État a annoncé prendre en charge
 - Construction du système et organisation du réseau (conventionnement en cours)
 - Construction de la BNO pour la part relevant du périmètre réglementaire y compris les téléprocédures
 - Fédération des identités numériques (professionnelles) autour de notamment de l'authentification FranceConnect
 - Construction et / ou adaptation des bases nationales en charge de l'identification et de la traçabilité des mouvements des animaux
- Fonctionnement BNO :
 - analyse en cours de ce qui sera ou pas pris en charge : le modèle économique de la BNO fait partie des travaux de l'axe 2 « organisation du réseau »
- L'État a indiqué ne pas prendre en charge
 - Adaptation des bases, outils locaux et applicatifs métiers aux nouvelles exigences introduites par la LSA



Base bovine déléguée

occitanie.chambre-agriculture.fr

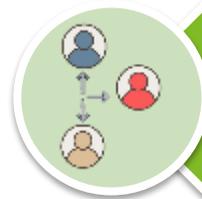


**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
OCCITANIE

SINEMA : principes des bases mouvements

Périmètre :

- *bovins*
- *caprins/ovins*
- *porcins*
- *volailles*



Délégation aux professionnels



Réception des **notifications** de mouvements des opérateurs

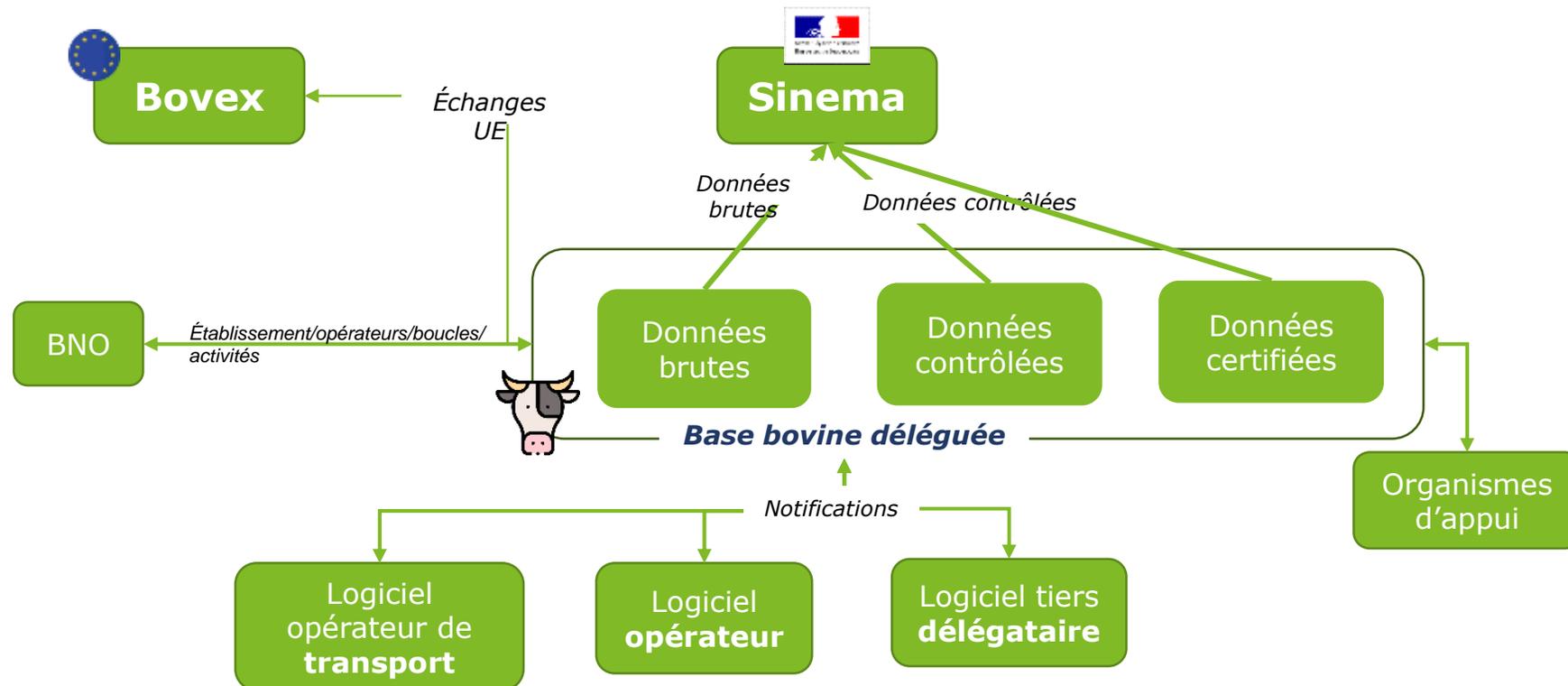


Réalisation des contrôles de cohérence et de complétude

Les missions du gestionnaire BBD



BBD : architecture cible



Evolution des missions des EDE

- BNO
 - Pilotage CA France
 - Réseau d'appui : CDA

- BBD :
 - En discussion : réponse appel à candidature
 - Montants d'investissements et de fonctionnement sous estimés

 - Coûts de fonctionnement dépendront de la qualité des outils informatiques qui évoluent depuis 20 ans pour s'adapter aux besoins des utilisateurs

Fonctionnement actuel au moins jusqu'en 2025

Étude sous convention MAA sur le modèle économique des bases de SINEMA

- Confiée à l'APCA
- Objectifs :
 - Coûts de fonctionnement futur des bases et maintenance
 - Analyse de plusieurs scénarii
 - Articulation avec le modèle économique de la base pro
- En attente de connaissance des délégataires de la base de mouvements bovins (BBD) et de la base avicole (BAD)
- Groupe technique pour lister les questions à traiter